

SAS D4 TRANSPORT

23 rue du Dr ROUX
77500 CHELLES
Siret : 90091584400014

Le 15/09/2025
Certifié conforme
à l'original
Le Président



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 15 09 2025

Procès-verbal

L'an 2025 et le 15 septembre, à 10 heures,

Monsieur SWABAHADDINE Khurshid, né le 01/01/1987 à 07/11/1987 à Moroni (COMORES) de nationalité française, demeurant au 14 avenue des Ursulines 78300 POISSY,

En sa qualité d'actionnaire unique et de Président de la société,

A pris la décision suivante:

I. PREMIERE RESOLUTION

Monsieur SWABAHADDINE Khurshid cède à **Monsieur MINZOLA BASIKA Dieuleveux**, né le 29/07/1988 à Paris 10 ème arr. et demeurant au 23 rue du Dr ROUX 77500 CHELLES de nationalité française, qui accepte sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière 1323 actions représentant 49% du capital sociale,

Au moyen de la présente cession, le cédant subroge le cessionnaire dans tous leurs droits et actions envers la société émettrice, attachés aux parts cédées à compter du 15/09/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II. DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur SWABAHADDINE Khurshid cède à **Madame Naomi Dorcas**, née le 01/03/1994 à LE BLANC MESNIL, de nationalité française, demeurant au 11 bis rue Paul Belmondo 93160 NOISY LE GRAND, qui accepte sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière 1377 actions représentant 51% du capital sociale,

Au moyen de la présente cession, le cédant subroge le cessionnaire dans tous leurs droits et actions envers la société émettrice, attachés aux parts cédées à compter du 15/09/2025.

III. TROISIEME RESOLUTION

Monsieur SWABAHADDINE Khurshid démissionne du poste de Président de la société AMI TRANSPORT.

Les nouveaux actionnaires prennent acte de la démission remise par Monsieur SWABAHADDINE Khurshid de ses fonctions de Président de la société à compter du 15/09/2025.

Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

IV. QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de nommer pour une durée indéterminée, **Monsieur MINZOLA BASIKA Dieuleveux** aux fonctions de Président de la société en remplacement de Monsieur SWABAHADDINE Khurshid, Président démissionnaire à compter du 15/09/2029.

Monsieur MINZOLA BASIKA Dieuleveux déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

V. CINQUIEME RESOLUTION

Il est décidé de transférer le siège social avec effet au **15/09/2025** :

du 14 avenue des Ursulines 78300 POISSY

au **23 rue du Dr ROUX 77500 CHELLES.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

VI. SIXIEME RESOLUTION

Il est décidé de modifier la dénomination sociale à compter du **15/09/2025**:

- Ancienne dénomination sociale : A.M.I. TRANSPORT,
- Nouvelle dénomination sociale : **D4 TRANSPORT**

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

VII. SEPTIEME RESOLUTION

Il est décidé de mettre à jour les statuts de la société conformément aux changements ayant eu lieu et de procéder aux formalités d'enregistrement, de publicité et d'inscription modificative au registre de commerce, requises par les réglementations en vigueur.

De tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal, signé par le Président pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



**Président
Démissionnaire**
M. SWABAHADDINE Khurshid



Nouveau Président
MINZOLA BASIKA Dieuleveux

2^{ème} Actionnaire
Mme MINZOLA Naomi Dorcas

